

La Municipalité régionale de comté de Manicouagan a été désignée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour collaborer à la mise en œuvre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

L'enveloppe du PADF vise essentiellement la réalisation de projets régionaux de développement au niveau de la mise en valeur de la matière ligneuse et des produits forestiers, de la réalisation de projets associés à la voirie multiusages sur les terres publiques en milieu forestier, à accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

INITIATIVES RÉGIONALES STRUCTURANTES

Les projets soutenus dans le cadre du PADF visent essentiellement la réalisation de projets régionaux de développement au niveau de la mise en valeur de la matière ligneuse et des produits forestiers. Plus précisément, les initiatives retenues visent :

- ◆ la réalisation de certains travaux associés à la voirie multiusages;
- ◆ l'accompagnement des initiatives et soutien à l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;
- ◆ la réalisation de travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (chapitre A-18.1).

La contribution de la MRC de Manicouagan, par l'entremise du PADF, peut atteindre 75 % des coûts admissibles.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans l'analyse des demandes d'aide financière, les aspects suivants seront pris en compte, par ordre de priorité :

- ◆ le lien du projet avec le programme;
- ◆ le potentiel de développement;
- ◆ le degré d'urgence du besoin ou de la problématique auquel est censé répondre le projet;
- ◆ les territoires visés par le projet et/ou la clientèle cible;
- ◆ la concertation, le partenariat, la mobilisation reliés au projet;
- ◆ la mise de fonds du promoteur/milieu;
- ◆ la qualification du promoteur, sa capacité de gestion;
- ◆ l'application des principes en matière d'équité et de développement durable.

ORGANISMES ADMISSIBLES

Tout organisme légalement constitué, à l'exception des sociétés d'État.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Toutes les dépenses reliées directement à la réalisation de l'initiative, appuyées d'une pièce justificative émise au nom du promoteur, dans les délais prescrits à l'entente.

À titre d'exemple, sans être exhaustif :

- ◆ honoraires professionnels;
- ◆ tout matériel inhérent à la réalisation du projet;
- ◆ frais de déplacement;
- ◆ taxes non récupérables.

Les dépenses devront avoir été effectuées avant le 31 décembre 2021, à moins d'avis contraire sur le protocole convenu.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les dépenses pour lesquelles le promoteur a déjà pris des engagements contractuels avant la date officielle de dépôt du projet :

- ◆ les activités que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement sont tenus de réaliser à leurs frais, notamment les frais de construction et d'entretien de chemins forestiers et les frais liés à la planification et au suivi des interventions forestières;
- ◆ les activités concernant les parcs et les boisés appartenant à une municipalité ou situés sur le territoire reconnu d'une réserve autochtone;
- ◆ La construction de nouveaux chemins forestiers;
- ◆ les activités préparatoires préalables à l'obtention d'un certificat ainsi que celles relatives à son maintien, toutes normes confondues, et pour tous types d'entreprises, en lien avec la certification forestière :
 - ✓ les études de marché ou de faisabilité;
 - ✓ les activités déjà financées à plus de 80 % par d'autres programmes;
 - ✓ les activités associées aux activités récréotouristiques.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE

Le formulaire de demande d'aide ainsi que les documents afférents doivent être adressés comme suit :

MRC de Manicouagan
A/S Monsieur Philippe Poitras
Programme d'aménagement durable des forêts
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

La demande doit être complétée à l'aide du formulaire d'aide financière prévu à cet effet et doit comprendre, entre autres :

- ◆ Titre, description, objectifs et impacts du projet;
- ◆ Échéancier de réalisation;
- ◆ Coût et financement précisant l'apport en biens et services;
- ◆ Mise de fonds du promoteur;
- ◆ Financement des autres partenaires, le cas échéant;
- ◆ Copie de plans et devis, études préliminaires, s'il y a lieu;

Pour tous les travaux terrain : l'identification du professionnel responsable de l'approbation des travaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- ◆ projets non récurrents;
- ◆ projets à durée déterminée;
- ◆ projets à coût total connu (ressources humaines et financières);
- ◆ projets ayant des retombées économiques, sociales et environnementales pour la région;
- ◆ dans le cas des travaux exécutés sur le terrain, le promoteur à la responsabilité de désigner un ingénieur forestier, ou autre professionnel habilité, qui sera responsable de l'approbation des travaux.

Contribution financière :

En ce qui a trait à la réalisation des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus, en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A 18.1), un minimum de 25 % de l'ensemble des frais admissibles prévus dans un projet doit être assumé par les clientèles admissibles autrement que par l'application d'une aide financière versée, en vertu d'un programme du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada.

Pour les autres interventions ciblées, cette contribution minimale est de 25 %.

Par ailleurs, lorsqu'une clientèle admissible est un organisme sans but lucratif, le financement peut atteindre jusqu'à 100 % des frais admissibles, à la condition que l'organisme apporte une contribution bénévole équivalente à la contribution minimale requise.

PROCESSUS UTILISÉ POUR LA SÉLECTION DE PROJETS

- ◆ Les projets sont évalués par la permanence de la MRC afin de valider leur admissibilité, et ce, en fonction des critères du Programme et des renseignements fournis par le demandeur. Un portrait des projets est dressé pour les besoins du comité d'analyse.
- ◆ Les membres du comité d'analyse évaluent les projets en fonction d'une grille d'analyse basée sur :
 - ✓ la pertinence du projet;
 - ✓ les retombées escomptées;
 - ✓ la garantie de réalisation;
 - ✓ la qualité de la demande.
- ◆ Suite à l'analyse de chaque membre, le comité se réunit en séance de travail afin de convenir des recommandations qui seront présentées pour approbation.
- ◆ Une lettre sera expédiée aux promoteurs des projets retenus.
- ◆ Un protocole d'entente contenant les documents requis et spécifiant les engagements des parties sera rédigé et transmis au promoteur.
- ◆ Lorsque tous les éléments requis au protocole seront rassemblés et que le protocole sera signé par les parties, le projet pourra débuter.

Veillez retourner ce formulaire dûment complété au plus tard le 2 avril 2021

Par la poste :

Monsieur Philippe Poitras
Directeur de la gestion foncière
768, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec) G5C 1L6

Par courriel :

philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca

Titre du projet

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Identification du promoteur			
Organisme :			
Président(e) :	Téléphone :	Télécopieur :	
Adresse (numéro et rue, case postale)	Municipalité (Ville)	Code postal	
Courrier électronique :			

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme			
Nom :		Téléphone :	
Fonction au sein de l'organisme :		Télécopieur :	
Adresse (si différente de celle de l'organisme)	Municipalité (Ville)	Code postal	
Courrier électronique :			

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

2.1 Catégorie	
Type d'intervention <input type="checkbox"/> Voirie multiusages <input type="checkbox"/> Travaux d'aménagement forestier <input type="checkbox"/> Initiative visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière <input type="checkbox"/> Autre : _____	
Localisation du projet (joindre une carte illustrant l'emplacement des travaux terrain)	
Municipalité/communauté	Forêt publique <input type="checkbox"/> Forêt privée <input type="checkbox"/>

2.2 Description du projet

Décrire la **nature du projet** (exemples : travaux terrain, projet récréotouristique, gestion intégrée des ressources, etc.)
Obligatoire pour les travaux terrain : inclure une carte et toute autre information permettant de localiser facilement les travaux.

Suite à l'annexe _____

Objectifs (buts à atteindre, compte tenu de l'état de situation qui justifie la réalisation du projet)

Suite à l'annexe _____

Liens avec les objectifs du PADF

Suite à l'annexe _____

2.2 Description du projet (suite)

Qualification du promoteur (indiquez l'expérience et les réalisations du promoteur ou du (de la) chargé(e) de projet)

Suite à l'annexe _____

Pérennité du projet (indiquez le caractère durable du projet et ses impacts au-delà de la période couverte par l'aide financière)

Suite à l'annexe _____

Rayonnement du projet (spécifiez la portée du projet, son caractère régional, le cas échéant, ou si le projet cible un territoire en rattrapage économique)

Suite à l'annexe _____

Impact(s) structurant(s) (décrivez les impacts du projet sur la revitalisation d'un secteur, sur la qualité de vie de la population, sur le développement social, environnemental ou culturel ou signalez tout effet sur d'autres secteurs d'activités)

Suite à l'annexe _____

2.2 Description du projet (suite)

Effort de partenariat (local et/ou régional) (par exemple : le projet implique-t-il d'autres partenaires financiers ou a-t-il l'appui d'autres organismes ?)

Suite à l'annexe _____

Création/maintien d'emploi(s)

Suite à l'annexe _____

2.3 Résumé des coûts estimatifs du projet		2.4 Sources de financement	
Salaires et charges sociales	\$	Mise de fonds (minimum 25 %)	\$
Gestion et administration	\$	Aide financière demandée à la MRC	\$
Honoraires professionnels	\$	Contribution provinciale Précisez :	\$
Fourniture et matériel	\$	Contribution fédérale Précisez :	\$
Achat ou location d'équipement	\$	Contribution MRC	\$
Transport et hébergement	\$	Contribution CLD	\$
Publicité	\$	Contribution municipalité	\$
Taxes non récupérables	\$	Autres revenus d'opération	\$
Autres, précisez :	\$	Autres commandites	\$
Autres, précisez :	\$	Autres, précisez :	\$
Autres, précisez :	\$	Autres, précisez :	\$
TOTAL DES COÛTS ESTIMATIFS	\$	TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	\$

** Le total des coûts estimatifs doit être égal au total des sources de financement.*

2.5 Activités et échéancier proposé (le projet devra être complété au plus tard le 31 décembre 2021)		
DATE (aaaa-mm-jj)	ACTIVITÉ	COÛT
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
TOTAL DES COÛS ESTIMATIFS		\$

2.6 Suivi et évaluation	
DATE	ACTIVITÉ
Nom du professionnel qui supervisera et approuvera les travaux (travaux terrain : ingénieur forestier) :	

3. DÉCLARATION ET DOCUMENTATION REQUISES

3.1 Déclaration du promoteur	
J'atteste que les renseignements indiqués au présent formulaire sont véridiques.	
NOM :	SIGNATURE
FONCTION :	
DATE (aaaa-mm-jj) :	

3.2 Pièce(s) à fournir pour appuyer la demande de financement et l'analyse du projet

- Travaux terrain : carte et autres éléments (ex. : coordonnées) permettant de localiser facilement les travaux
- Travaux sur terrain privé : droits de passage sur les terres privées ou preuve de propriété
- Travaux terrain sur les TNO (territoires non organisés) : copie de la résolution de la municipalité (en territoire municipal) ou de la MRC, appuyant votre projet (si nécessaire, voir modèle à l'annexe 2)
- Résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande, la mise de fonds et la personne à signer les documents officiels de l'organisme (si nécessaire, voir modèle à l'annexe 1)
- Documents en annexe avec la description détaillée du projet, au besoin
- Lettres d'appui, s'il y a lieu
- Confirmations de financement disponibles lors du dépôt du projet
- Tout autre document utile à l'analyse du projet

N.B. Les permis d'interventions requis du MFFP, les autres permis ou autorisations devront être obtenus avant l'autorisation du projet.

ANNEXE 1

NOM DE L'ORGANISME : _____

ADRESSE : _____

Résolution du conseil d'administration de _____
(Nom de l'organisme)

tenue le _____ à _____
(Date) (Heure)

à la _____
(Municipalité)

Il est proposé par _____, appuyé par _____
(Nom) (Nom)

et accepté à l'unanimité que _____ soit mandaté pour représenter
(Nom)

(Nom de l'organisme)

qui demande une aide financière pour le projet _____
(Titre du projet)

en vertu du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Président

Secrétaire

Signature

Signature

Date

Date

ANNEXE 2

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE _____

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME du procès-verbal d'une séance ordinaire du

Conseil de _____

tenue le _____ au _____
(Date) (Endroit)

à laquelle assemblée il y avait quorum.

RÉSOLUTION

« *Projet dans le cadre du PADF – appui* »

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a instauré le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

ATTENDU QUE _____
(Nom du promoteur)

a déposé un projet _____;
(Titre du projet)

ATTENDU QU' en grande partie, les activités de ce projet se dérouleront sur le territoire :

(Nom de la municipalité ou de la MRC)

PAR CONSÉQUENT, il est dument proposé par _____
(Nom)

appuyé par _____ :
(Nom)

QUE le Conseil _____
(Municipalité)

appuie le projet _____.

Extrait certifié conforme par :

Secrétaire-trésorier